

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} mai 2025

1.	Appel.....	1832
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1832
3.	Démission	1834
4.	Assermentation.....	1834
5.	Approbation du PV du 6 mars 2025.....	1834
6.	Communications de la Présidente	1834
7.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1835
8.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission des affaires immobilières	1835
9.	Préavis n° PR25.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 590'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 450'000.-, pour finaliser la mise en œuvre d'un système de télégestion (SCADA) pour les réseaux eau et gaz. Rapporteur : M. Philippe PAVID	1836
10.	Préavis n° PR25.05PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 191'800.- HT correspondant à une prise de participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains au capital de la société CIFER SA. Rapporteuse : Mme Sinthjua SUBRAMANIAM.....	1837
11.	Préavis n° PR25.06PR concernant l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet de réaménagement de l'Avenue de la Plage, l'adoption de la réponse à l'opposition suscitée par l'enquête publique et une demande d'un crédit d'investissement de CHF 650'000.- pour financer les travaux et les honoraires y relatifs. Rapporteur : M. Laurent THIÉMARD	1838
12.	Préavis n° PR25.07PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 495'000.- pour la transformation des tribunes des Rives du Lac incluant un financement pour l'achat de matériaux de construction et d'éléments structurels en réemploi. Rapporteur : M. Abdelmalek SAIAH	1839
13.	Postulat n°PO24.11PO de Mme la Conseillère Sophie MAYOR concernant une augmentation du financement des deux grands festivals yverdonnois.....	1842
14.	Interpellations, simples questions et vœux	1846
14.1	Une interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Déchets et incivilités).....	1846
14.2	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont de Montagny)	1847
14.3	Une question de M. le Conseiller Jean-Claude DYENS (Déjections des corbeaux freux dans la cour du collège Edmond-Gilliard et une partie du trottoir de la rue Pestalozzi).....	1849

Les procès-verbaux sont disponibles sur

<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal **du jeudi 1^{er} mai 2025**

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20h01, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Nicolas DURUSSEL, Kevin DELAY, Josie EHRBAR, Michel FLEURY, Anne GILLARDIN GRAF, David GRANDJEAN, Guillaume GUENAT, Pierre-André MICHOU, Marceline MILLIOUD, Antonio MIRANDA, Ruben RAMCHURN, Juan RAMIREZ, Luca SCHALBETTER, Ervin SHEU, Lorena SHEU, Rosario DI FIORE

Membres absent·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Christophe BURDET, Malory FAGONE, Alain JOTTERAND, Bahija RANDIN

Membres présent·e·s	79
Membres excusé·e·s	17
Membres absent·e·s	4
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, j'aimerais procéder à une modification de l'ordre du jour.

Suite à la démission d'un membre de ce Conseil, le poste à la suppléance au sein de la Commission des affaires immobilières est désormais vacant. Il convient donc de modifier le point 8 de notre ordre du jour en conséquence.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Il me semblait que le budget était de compétence du Conseil communal et que la motion était le

Vote

bon outil pour renforcer la PNV. Mais ce n'est pas aussi simple que cela et la motion n'est pas recevable dans sa forme actuelle pour plein de raisons que je ne vais pas développer ici.

Ce qui me motive, c'est une discussion sur le fond, sur la nécessité de renforcer la PNV pour qu'elle puisse encore mieux remplir ses missions et, entre autres, mieux lutter contre le deal de rue. La discussion doit aussi porter sur les conséquences budgétaires. Nous savons tous que nous ne pouvons pas juste augmenter les dépenses sans compensation au vu de notre situation financière.

La motion n'est donc pas le bon outil et je la retire ici donc formellement. Je reviendrai au prochain Conseil sous un autre format qui nous permettra de nous prononcer sur le fond et d'éviter un débat sur la forme. Je propose donc aussi de supprimer le point 13 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller Laurent ROQUIER, suite à votre décision de retirer la motion intitulée « Augmenter les moyens de la PNV », l'ordre du jour compte toujours 14 points comme indiqué à l'écran.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Les modifications de l'ordre du jour de cette séance sont approuvées à l'unanimité.

Donc au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions :

- 14.1 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique Yverdon)
- 14.2 Interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Déchets et incivilités)
- 14.3 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont de Montagny)
- 14.4 Question de M. le Conseiller Jean-Claude DYENS (Déjections des corbeaux freux dans la cour du collège Edmond-Gilliard et une partie du trottoir de la rue Pestalozzi)

La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

J'avais posé ma question, donc, je ne vois pas pourquoi je reviendrai dessus. Donc je la retire.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci. Je suis navrée, M. le Conseiller. Je n'ai pas compris votre prise de parole. Je crois que le micro n'était pas assez proche de vous. Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

J'ai posé ma question lors de la dernière séance et vous n'avez pas répondu, donc je ne vois pas pourquoi je reviendrais dessus ce soir. Donc je retire.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors vous retirez votre question ?

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Voilà, merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour tel que modifié de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSION

Je ne lirai pas le courrier de démission, toutefois, si vous le souhaitez, vous pourrez le consulter auprès de notre secrétariat.

En date du 22 avril 2025, le Conseil communal a reçu la démission de M. le Conseiller Joël WAEGER, avec effet au 1^{er} mai 2025.

M. le Conseiller Joël WAEGER a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PS-POP du 2 février 2023 au 1^{er} mai 2025.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. le Conseiller Joël WAEGER pour son engagement au sein de notre Conseil.

4. ASSERMENTATION

La démission de M. Joël WAEGER laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe PS-POP.

Mme Sarah WINTEREGG, 1^{ère} des Viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe PS-POP, née en 1980 et domiciliée à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Joël WAEGER.

Je prie Mme Sarah WINTEREGG de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA.

Mme Sarah WINTEREGG : « Je le promets »

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de notre scrutateur, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. APPROBATION DU PV
DU 6 MARS 2025****Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **6 mars 2025** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**6. COMMUNICATIONS DE
LA PRÉSIDENTE****Séance**

En fonction de l'avancée des points à l'ordre du jour, il se peut qu'une pause soit aménagée pour garantir le confort de toutes et tous.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

*Avant-projet de la
révision de la loi sur les
communes (LC)*

Comme vous le savez, le Canton a récemment transmis un avant-projet relatif à la révision de la Loi sur les Communes (LC). En réponse à cette démarche, le groupe socialiste et POP avait demandé la constitution d'une commission.

Suite à l'avis émis par la DGAIC, il a toutefois été décidé de ne pas désigner une commission, mais plutôt de former un groupe de travail chargé d'examiner cet avant-projet afin de permettre aux Conseillers indépendants d'y participer. Ce groupe a désormais terminé ses travaux et a remis son rapport. Celui-ci est accompagné des réponses apportées au questionnaire émanant du Canton.

Un courriel contenant l'ensemble de ces documents vous sera envoyé prochainement.

**7. COMMUNICATIONS ET
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ**

Nous avons reçu une nouvelle communication CO25.02.

Nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 5 juin 2025 afin de laisser aux Conseillères et Conseillers le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Nous n'avons pas d'autres communications à faire à ce Conseil ce soir, merci de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 8.

**8. NOMINATION D'UN·E
MEMBRE
SUPPLÉANT·E À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Suite à la démission du Conseil communal de M. Joël WAEGER, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Le groupe socialiste et POP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Sara RUIZ pour la suppléance de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Sara RUIZ est nommée membre suppléante à la Commission des affaires immobilières.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**9. PRÉAVIS
N° PR25.04PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 590'000.-, DONT LA CHARGE NETTE POUR LA VILLE EST DE CHF 450'000.-, POUR FINALISER LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉGESTION (SCADA) POUR LES RÉSEAUX EAU ET GAZ.
RAPPORTEUR : M. PHILIPPE PAVID

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Maria GALLARDO, Aurélie-Maude HOFER, Juliana LEON GIRALDO, Stéphane BALET, Jean-Marc CUANILLON, Kevin DELAY (absent et non excusé), Jean-Claude DYENS, Philippe PAVID, Président.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. PAVID donne lecture des éléments suivants :

Les réseaux de distribution d'eau et de gaz d'Yverdon-les-Bains sont pilotés au moyen d'un système de télégestion ou SCADA. Le système actuel date d'environ 35 ans. Il est obsolète et n'est plus supporté par le fournisseur. Si aucune action n'est entreprise rapidement, une situation très problématique risque de se produire à court ou moyen terme.

La commission est convaincue du bien-fondé de ce préavis PR25.04PR, demandant un crédit d'investissement de CHF 590'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 450'000.-, pour finaliser la mise en œuvre d'un système de télégestion, SCADA, pour les réseaux eau et gaz.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.04PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à finaliser la mise en œuvre d'un système de télégestion (SCADA) pour les réseaux eau et gaz décrits dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 590'000.-, dont la charge nette pour la Ville est de CHF 450'000.-, lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 83120.25 « Finalisation SCADA pour les réseaux eau et gaz » et amortie en 5 ans.

10. PRÉAVIS
N° PR25.05PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 191'800.- HT CORRESPONDANT À UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CIFER SA.

RAPPORTRICE : MME SINTHUJA SUBRAMANIAM

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Claire-Lise MAJOLA, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Michel DUBEY, Pierre-Henri MEYSTRE, Luca SCHALBETTER, Ervin SHEU, Anne GILLARDIN GRAF, Présidente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme SUBRAMANIAM donne lecture des éléments suivants :

Je ne vais pas lire tout le rapport, je vais juste prendre quelques points et la conclusion. Donc ça concerne le rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour le préavis PR25.05PR pour une demande de crédit d'investissement de CHF 191'800.- correspondant à une prise de participation à la Commune d'Yverdon-les-Bains au capital de la société CIFER.

Le préavis PR25.05PR concerne un investissement de CHF 191'800.- par la Commune d'Yverdon-les-Bains correspondant à l'acquisition de 19'180 actions de la société CIFER, soit une participation de 1,37% au capital. Cette démarche s'inscrit dans un projet de relocalisation et une modernisation du centre de formation CIFER.

CIFER est le centre de formation romand des électriciens et électriciennes de réseau. Le site retenu pour cette implantation est Y-Parc, à Yverdon-les-Bains, où un acte de vente conditionnel du terrain a été signé en juin 2024. Ce choix stratégique vient recomposer l'implication active d'acteurs locaux qui se sont mobilisés pour faire venir cette infrastructure sur le territoire communal.

Enjeux pour la Commune : Formation et emploi. Le centre formera chaque année 140 apprentis et plus de 1'000 professionnels.

Transition énergétique : Il s'inscrit pleinement dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, avec des formations orientées vers la digitalisation, la mobilité électrique, la production de chaleur froide, l'éclairage intelligent et les nouveaux réseaux.

Intérêt économique pour la Commune : Rayonnement régional, c'est un projet déjà en cours. Il convient de préciser que le projet CIFER 2.0 se réalisera dans tous les cas.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.05PR est accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir 19'180 actions du capital-actions de la

société CIFER SA, pour un montant de CHF 191'800.- HT.-.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 191'800.- HT lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par le trésorerie générale et imputée au compte n°1070.00 « Parts de société », avec le numéro d'immobilisation 831400.25 Recapitalisation CIFER SA. Il n'y a pas d'amortissement, l'investissement étant converti en capital-actions.

11. PRÉAVIS
N° PR25.06PR

CONCERNANT L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LRou), DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PLAGE, L'ADOPTION DE LA RÉPONSE À L'OPPOSITION SUSCITÉE PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 650'000.- POUR FINANCER LES TRAVAUX ET LES HONORAIRES Y RELATIFS.
RAPPORTEUR : M. LAURENT THIÉMARD

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Rachel RYTZ, Patricia VALCESCHINI, Michel FLEURY, Thierry PIDOUX, Olivier SIMON-VERMOT, Laurent THIÉMARD, Président.

Mme Françoise PANASCI et M. Kevin DELAY étaient absents.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. THIÉMARD donne lecture des éléments suivants :

J'adorerais lire mon rapport en entier, mais je vais me contenter d'un petit extrait et des conclusions. La commission remercie sincèrement la délégation du service ainsi que Mme la Municipale pour la qualité de leurs présentations et des explications fournies lors de la séance de commission du 31 mars 2025.

La complémentarité des personnes présentes pour le Service MEI a permis de répondre avec clarté et précision à toutes les questions amenées par la commission. Cette dernière les remercie également pour les quelques documents complémentaires fournis spontanément pour aider à la rédaction de ce rapport.

La commission est convaincue de la qualité et de la pertinence de ce projet qui, rappelons-le, a été intégralement développé en interne par le service. Celui-ci a su relever l'ensemble des défis techniques et administratifs tout en gardant à l'esprit la sensibilité nécessaire aux enjeux paysagers et climatiques.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire et 2 abstentions.

<i>Discussion sur article 3</i>	La discussion est ouverte sur l'article 3.
	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 3 est accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire et 1 abstention.
<i>Discussion sur article 4</i>	La discussion est ouverte sur l'article 4.
	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 4 est accepté à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.
<i>Discussion sur article 5</i>	La discussion est ouverte sur l'article 5.
	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	L'article 5 est accepté à la quasi-unanimité et 1 avis contraire.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.
	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR25.06PR est accepté à la quasi-unanimité, 1 avis contraire et 1 abstention.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide : <u>Article 1 :</u> Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). <u>Article 2 :</u> La réponse à l'opposition déposée à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 14 septembre au 13 octobre 2024 est adoptée. <u>Article 3 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement de l'Avenue de la Plage. <u>Article 4 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 650'000.- lui est accordé à cet effet. <u>Article 5 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 41060.25 « Réaménagement de l'Avenue de la Plage » et amortie en 10 ans.
12. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR25.07PR</u>	CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 495'000.- POUR LA TRANSFORMATION DES TRIBUNES DES RIVES DU LAC INCLUANT UN FINANCEMENT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET D'ÉLÉMENTS STRUCTURELS EN RÉEMPLOI. RAPPORTEUR : M. ABDELMALEK SAIAH
Composition de la commission (ad hoc)	Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Cécile PLAGELLAT, Safia RUSSELL, Nadia RYTZ, Lionel BILLAUD, Kevin DELAY, remplacé par M. Roland VILLARD, Loann GAILLARD, Jacques

LEVAILLANT, Abdelmalek SAIAH, Président.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. SAIAH donne lecture des éléments suivants :

Je ne me contenterai pas uniquement de lire les conclusions du rapport, mais également quelques points stratégiques du projet.

La commission souhaite souligner l'importance stratégique de ce projet à la fois ambitieux et novateur pour le développement des activités dédiées à la jeunesse yverdonnoise. La création d'un tel lieu est jugée non seulement souhaitable, mais essentielle à l'épanouissement des jeunes de notre Commune. Elle relève néanmoins plusieurs éléments méritant une attention particulière.

L'intégration des matériaux de réemploi dans le crédit d'études apparaît inhabituelle. La commission estime qu'une telle dépense aurait davantage sa place dans le cadre du crédit de construction.

La commission insiste sur la nécessité d'intégrer des mesures concrètes dans le projet afin de lutter contre les îlots de chaleur, garantissant ainsi un espace confortable et adapté aux périodes de forte chaleur.

Il est souhaité que le site permette également l'accueil de matériel et d'équipements utilisables par d'autres organisateurs d'événements locaux. Il convient de préciser que le module logistique ne sera pas implanté sur la parcelle elle-même, mais à proximité immédiate, conformément à la volonté exprimée par la Municipalité.

Compte tenu de leur configuration actuelle, les gradins se sont révélés inadaptés lors des précédentes tentatives d'exploitation. Leur transformation en un aménagement sécurisé est accessible, spécifiquement destiné aux activités du Dicastère Jeunesse et cohésion sociale répond à un vœu antérieur de la commission.

Enfin, la commission émet le vœu que les attentes des utilisateurs actuels, en particulier celles du comptoir du Nord vaudois et de l'association La Dérivée, soient dûment prises en considération et que la surface prévue de 200 m² pour le module logistique soit confirmée comme adéquate pour couvrir les besoins identifiés.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à la quasi-unanimité et 1 abstention.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à la quasi-unanimité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La discussion est ouverte sur l'article 3.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à la quasi-unanimité et quelques abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Safia RUSSELL :

Au nom du groupe socialiste et POP, je vous invite à soutenir les conclusions de ce préavis. C'est un projet qui va apporter un nouvel élan à la jeunesse de notre Commune, en remplaçant notamment les locaux vétustes et exigus du Checkpoint. Cela permet de développer les activités du JECOS au bénéfice des jeunes. Par ailleurs, ce projet se distingue par l'utilisation du réemploi d'éléments de construction issus de démolitions de bâtiments de la région. Cette démarche innovante permet de réduire de façon significative l'empreinte carbone du projet. J'en profite pour féliciter la Municipalité et les services BAT et JECOS pour cette démarche, au bénéfice de notre jeunesse s'inscrivant dans la transition écologique. Je vous remercie pour votre attention

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.07PR est accepté à la quasi-unanimité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires pour la transformation de la tribune des Rives, ainsi que la réorganisation de l'esplanade et l'implantation d'un module logistique au Parc des Rives.

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 495'000.-, incluant un financement pour l'achat de matériaux de construction et d'éléments structurels en réemploi, lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 39040.25 « Crédit d'étude transformation de la tribune des Rives du Lac » et amortie en 10 ans.

M. le Municipal François ARMADA :

Au nom de la Municipalité, je remercie ce Conseil d'avoir accepté ce préavis qui permet d'envisager de manière plus confiante que les précédentes tentatives, un réaménagement des anciennes tribunes de l'Hippodrome.

Ce nouveau projet, avec un programme de qualité, comme cela a déjà été dit, permettra d'offrir des espaces de qualité ainsi qu'un regroupement du secteur de jeunesse dans de bonnes conditions, idéalement localisés dans un secteur de loisirs, de sport et d'éducation proche du lac. Et, nous nous réjouissons donc de pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

Enfin, la commission émet un vœu que les attentes des utilisateurs actuels, en particulier celles du comptoir du Nord vaudois et de l'association La Dérivée, soient dûment prises en considération et que la surface prévue de 200 m² pour le module logistique soit confirmée comme adéquate pour couvrir les besoins identifiés. La démarche de consultation est déjà prévue. Les premières discussions ont déjà eu lieu. Il est bien évident que nous poursuivons dans ce sens-là pour que

des solutions puissent être trouvées et répondent aux besoins de chacun. Le but étant de garantir de bonnes conditions pour que ces entités puissent poursuivre l'organisation de leurs événements respectifs dans le périmètre du projet qui nous occupe. Je vous remercie de votre attention.

**13. POSTULAT
N°PO24.11PO**

Composition de la
commission

**POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE SOPHIE MAYOR CONCERNANT UNE AUGMENTATION DU
FINANCEMENT DES DEUX GRANDS FESTIVALS YVERDONNOIS**

Mme la Conseillère et MM. les Conseillers : Sophie MAYOR, Guiseppe ALFONSO, Rayan AMMON, Kevin DELAY, Rosario DI FIORE, Guillaume GUENAT, Gian Carlo VALCESCHINI et Pierre-Henri MEYSTRE, Président.

J'invite M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE, rapporteur, à nous donner la lecture des conclusions de son rapport ou plus si souhaité.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je ne me contenterai pas de lire uniquement les conclusions, mais je vais aussi vous parler des vœux et des propositions de la commission avec quelques explications.

Les membres de la commission relèvent l'importance de l'avenir du Festival Numerik Games sans oublier le soutien aux autres manifestations. Ce festival possède un réel potentiel, mais à l'heure actuelle, la stratégie ne semble pas claire à ce stade, et les choix réalisés jusqu'ici par le Comité ne nous ont pas paru s'inscrire dans une logique convaincante.

C'est ainsi que la commission émet des craintes pour sa prochaine édition. Ce festival doit, si tant est que cela soit possible, se reconstruire et grandir progressivement. En outre, la commission encourage l'association Castrum & Cie à collaborer en bonne intelligence avec les autres grands festivals romands, notamment au niveau des dates, afin de faciliter la circulation des spectacles, des artistes et du public. Effectivement, il a été relevé dans les discussions de la commission que le festival du Castrum, que les dates du festival se chevauchent avec, par exemple, la Plage des Six Pompes à la Chaux-de-Fonds, que vous connaissez peut-être, mais qui est aussi un des grands ou le plus grand festival des arts de la rue au niveau romand et peut-être au niveau du festival de la Cité.

Elle émet aussi le vœu que la Municipalité se positionne également sur le soutien qu'elle souhaite apporter à l'avenir à ces deux festivals, ainsi qu'aux autres associations ou manifestations culturelles. Là, effectivement, il a aussi été relevé dans les débats qu'aucune ville de la taille d'Yverdon-les-Bains, dans la Suisse romande en tout cas, soutient et finance deux grands festivals alors qu'une surabondance d'offres culturelles en Suisse est constatée. Donc là, effectivement, si la Ville était riche, on pourrait soutenir et dépenser sans compter. Le seul problème, c'est que nos finances nous obligent un petit peu à la prudence.

Conclusion, en raison de ce qui précède, c'est à une large majorité que les membres de la commission vous proposent, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre en considération ce postulat et d'en accepter le renvoi pour études à la Municipalité.

Discussion s/postulat

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Maria GALLARDO :

Avant l'ouverture des discussions, je déclare mes intérêts concernant le postulat PO24.11PO. En effet, étant membre du comité de l'association Castrum & Cie, je me récuse des échanges et du

vote sur ce postulat. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vais dans la même direction que ma préopinante, étant directement concerné par ce postulat en ma qualité de Président de l'association Numerik Games. Veuillez prendre note, Mme la Présidente, que je me récusé sur cet objet. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Bien que le Castrum et les Numerik Games aient indéniablement enrichi la vie culturelle de notre Ville, il est impératif de remettre en question la pertinence de cette demande d'augmentation de soutien financier dans le contexte actuel. Même si les comptes 2024 affichent un déficit moins pire que prévu par le budget, ils seront négatifs pour la quatrième année d'affilée.

Notre Ville fait face à une pression budgétaire croissante, avec des charges en augmentation dans divers secteurs et surtout dans la création de nouveaux postes. Dans ce contexte, il est essentiel de prioriser les dépenses publiques en fonction de l'urgence et nous trouvons que le moment est tout sauf opportun pour augmenter les subventions de la Ville à ces manifestations. La Ville n'en a pas les moyens.

De plus, bien que le Castrum et les Numerik Games soient des événements appréciés, leur modèle économique soulève des questions. Le Castrum, par exemple, a récemment lancé un appel aux dons pour combler un déficit important, malgré une subvention Municipale de CHF 223'000.- et une subvention cantonale de CHF 75'000.- et malgré un soutien extraordinaire de CHF 50'000.- de la Ville en 2024. Cette situation suggère une gestion financière qui pourrait nécessiter une réévaluation plutôt qu'une augmentation des fonds publics. Il aurait d'ailleurs été intéressant d'obtenir des chiffres précis et concrets concernant 2024, chiffres qui sont les grands absents du rapport de commission. Difficile de se positionner sur des soutiens financiers s'il n'y a pas de chiffres.

Nous pensons également que l'augmentation du financement de certains festivals pourrait créer des inégalités entre les manifestations culturelles. Il est crucial de maintenir une équité dans le soutien aux diverses initiatives culturelles de la Ville afin de ne pas favoriser une poignée d'événements au détriment d'autres. Nous trouvons que la Ville en fait assez pour ces festivals.

C'est pour toutes ces raisons, que le groupe PLR vous demande de ne pas prendre en considération ce postulat et vous invite à ne pas le renvoyer en Municipalité pour étude. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je retire ma demande de parole. Les sujets que je voulais aborder ont été mentionnés par ma Présidente de groupe de très belle manière juste maintenant. Vu qu'on ne peut toujours pas le faire électroniquement, je le fais en prenant la parole.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je ne me prononcerai pas sur le Numerik Games car je ne connais que très mal le dossier. Par contre, concernant le Castrum, c'est un dossier que je connais très très bien puisque pendant les 20 premières éditions, j'ai collaboré comme bénévole, ensuite j'ai assisté très régulièrement à beaucoup de représentations du Castrum, notamment ces dernières années. En fait, il y a une solution assez simple, il n'y a aucune loi ni règlement qui nous oblige à organiser chaque année le Castrum. Pendant des décennies, nous avons organisé tous les deux ans le Castrum sans que cela porte préjudice à la fréquentation. Au contraire, il y avait même plus de monde que ces dernières éditions.

Donc, je propose que la Municipalité décide de faire comme ça se faisait il y a une dizaine d'années encore, de créer un événement qui a lieu tous les deux ans. On subventionne une année, on provisionne l'année suivante et avec le montant ainsi accumulé, on peut financer valablement le

Castrum.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR :

En préambule, pour répondre à Mme CARRARD. Je précise que la commission a reçu tous les chiffres, les budgets, les comptes et qu'on a eu vraiment une vision globale de l'économie de ces festivals et c'est au nom du groupe des Vert·e·s et solidaires que je m'exprime.

Comme nous l'avions fait lors du dépôt du postulat, nous invitons ce Conseil à accepter sa prise en considération et de le renvoyer en Municipalité. En effet, l'accès à la culture pour tous et toutes est un enjeu important pour une Ville comme Yverdon et d'autant plus dans des périodes de crise comme celles que nous traversons.

Le festival du Castrum, en particulier, répond parfaitement à la mission de permettre un accès facilité et principalement gratuit, à une programmation riche et de grande qualité aux habitantes et habitants d'Yverdon et de toute la région. Il porte une grande attention aux conditions d'engagement des artistes, à la qualité des relations avec tous ses partenaires, avec un souci constant de s'inscrire dans une économie locale, circulaire, durable et solidaire.

Le groupe des Vert·e·s et solidaires a entendu son appel au secours l'été dernier et est convaincu de la nécessité d'augmenter son budget annuel, dans la mesure des possibilités de la Ville, afin de lui permettre de continuer à poursuivre sa mission sans l'asphyxier.

L'avenir de Numerik Games est encore, quant à lui, en train de se redessiner. Le nouveau comité doit commencer par trouver ses partenaires, développer un projet, le mettre en place et l'éprouver auprès du public. Il est encore trop tôt pour songer à augmenter son budget. Cependant, le soutien de la Ville à cette manifestation reste nécessaire et notre groupe souhaite que la Municipalité puisse continuer à accompagner et soutenir la nouvelle structure en lui permettant de se déployer tout en se consolidant sans brûler les étapes.

On pourrait être tenté d'imaginer, que pour répondre aux besoins de ces deux manifestations sans bourse déliée, la solution serait de les alterner, une année le Castrum, une année le Numerik Games, comme nous venons de l'entendre. C'est malheureusement un mirage. C'était peut-être possible à une époque, où la Ville gérait assez directement le festival du Castrum, mais aujourd'hui, où c'est une équipe professionnelle qui s'en charge, ce n'est pas possible. Gérer un festival se fait en continu. Soigner les partenariats, chercher des fonds, construire une programmation, fidéliser un public est impossible sans continuité. Et qui serait d'accord d'être salarié une année sur deux ? Qui pourrait trouver un employeur les années paires et un autre employeur les années impaires ? Nous rejetons fermement cette idée irréaliste.

La postulante que je suis partage l'avis de son groupe et vous invite à renvoyer ce postulat en Municipalité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Juste pour répondre à Mme MAYOR, ce que je regrettais, c'était qu'il n'y avait pas de chiffres dans le rapport de commission. J'imagine, évidemment bien, que tous les chiffres ont été donnés durant la commission, mais c'est juste que pour les personnes qui n'étaient pas commissaires de cette commission, si on lit que le rapport de commission, on n'a pas accès aux chiffres et donc je regrette cela, c'est tout. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je suis quand même un petit peu surpris des chiffres. Moi, je vais revenir juste sur les chiffres. Compte 2023, Castrum : CHF 205'204.-. Compte 2024 : CHF 281'095.-. Ce qui fait quand même une forte augmentation de l'ordre de CHF 75'000.-.

Je veux bien qu'on ait pris un crédit complémentaire pour venir en aide dernièrement, mais je lis juste dans les comptes, remarque complémentaire, prise en charge exceptionnelle des charges

d'électricité du festival. Donc, on creuse le trou une fois de plus et je ne partage pas cet avis de venir avec des fonds complémentaires. Il faut que ce soit la Commune qui fasse face à ces charges par rapport à ces festivals. Le festival, soit il réduit la voilure, soit il revient à des années biennuelles. Je comprends ma préopinante, Mme MAYOR, qui dit que c'est compliqué parce qu'on a du personnel qui est engagé fixe, c'était peut-être une erreur, je ne sais pas, je pose la question. Néanmoins, je ne suis pas d'accord avec le postulat et je vous invite à le classer directement. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Tout d'abord j'aimerais remercier la commission qui a siégé autour de cet objet, parce que le dialogue était constructif, aussi parce qu'elle a bien saisi l'importance et les enjeux autour du financement des postes et de la pérennité des manifestations.

J'aimerais revenir sur l'un des objets de votre discussion, autour du point de savoir, est-ce qu'on ne reviendrait pas à avant, c'est-à-dire sur deux ans. Ça a été dit, mais je le redis aussi, c'est qu'il y a un gros problème RH ici de fidéliser et de gérer les équipes sur deux ans, avec une encore plus grande précarisation des RH. Car, je dis encore plus grande, parce que vous savez que dans le milieu culturel il y a une forme de précarisation et là, ça voudrait dire de plus petits pourcentages avec un risque de grand turnover ou alors, et alors j'aurais envie de dire plutôt, un risque de perte de savoir-faire.

Et puis, il y a la fidélisation du public, il y a la notion de rendez-vous qui se perd, il y a une gestion artistique très compliquée, on sort des réseaux, le maillage avec les autres festivals se perd, se fait moins. Vous savez que des fois, il y a un travail avec d'autres festivals pour faire venir des artistes et baisser les coûts. Bref, le risque est grand.

Et, j'aimerais revenir aussi sur ces années qui ont été mentionnées par M. le Conseiller communal d'alors. C'est vrai que le bilan avait été fait à un moment donné, en 2015, de prendre un temps pour repenser cette manifestation parce qu'elle n'avait pas progressé. Elle était largement au-dessous des chiffres qu'on vit maintenant au niveau du Castrum. Donc, j'aimerais rappeler ici, qu'on est à une autre échelle, un autre impact de ce festival-là. A l'époque, le festival ne progressait pas en parallèle de ses principaux rivaux : le festival de la Cité, la Plage des Six Pompes, ça a été dit aussi, mais le Belluard Bollwerk ou La Bâtie à Genève. C'est vrai que la manifestation s'essouffait et peinait à percer au-delà d'Yverdon-les-Bains.

Et aujourd'hui, c'est tout autre. On est à 15'000 visiteurs sur le festival, des dizaines et des dizaines d'articles dans les journaux et, très régulièrement des points dans les plus grands médias télévisuels à midi ou au 19h30. Bref, l'impact est sans commune mesure. Revenir à ce système ancien, c'est véritablement perdre en efficience en termes de financement public, ce serait vraiment se tirer une balle dans le pied.

Bref, dans tous les cas et aux yeux de l'avis unanime de la commission, la Municipalité accueillera avec intérêt votre postulat, si vous l'acceptez, ainsi que votre vœu. Ces deux manifestations, effectivement, répondent à ce jour aux critères de manifestations d'importance suprarégionales et la fragilité du tissu culturel et économique nous pousse à les soutenir toujours plus largement, effectivement. Et, c'est d'ailleurs ce que nous avons fait et le postulat va dans le sens de ce que nous avons fait cette année avec le budget 2025, où nous avons augmenté la subvention du Castrum.

Et oui, il y aura un équilibre, et il y a un équilibre à toujours trouver entre la typologie des manifestations suprarégionales, régionales et purement yverdonnoises. Donc, l'aide accordée aux différentes structures doit effectivement être alignée sur ces différentes typologies. Et, bien évidemment, il y a un équilibre à trouver que nous essayons de maintenir budget après budget. Voilà, je vous remercie dans tous les cas pour votre intérêt sur ces deux manifestations phares et vous renvoie à vos débats. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je voulais juste préciser, peut-être par rapport à l'absence de chiffres dans le rapport, ce n'est pas

volontaire, mais les membres de la commission, je pense que les membres qui ont siégé dans cette commission et qui seront présents ce soir pourront le confirmer. On a eu deux présentations de la part des deux associations de manière très détaillée avec moult slides, PowerPoint et autres. On a eu beaucoup de chiffres aussi. Maintenant c'était des chiffres des années précédentes. S'agissant de structures qui sont hors de la Commune, on ne sait pas si c'était vraiment opportun, ou en tout cas, je ne voulais pas le mettre dans le rapport au niveau des comptes qu'on a reçus. De toute façon, on a les subventions dans les comptes et les budgets. On peut voir l'évolution de ces chiffres-là au niveau de la Commune et de la participation de la Commune. D'autant plus que le postulat ne cite pas lui-même de chiffres au niveau de l'augmentation. Je pense que si ce postulat est renvoyé en Municipalité, on aura peut-être des chiffres d'augmentation, de combien on veut augmenter le Castrum. On pourra peut-être parler plus chiffres et efficacies. Merci.

Vote s/postulat**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.11PO est accepté par 39 oui, 30 non et 7 abstentions.

**14. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX****14.1****Une interpellation de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Déchets et incivilités)****Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller ROQUIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Les conditions étant remplies, M. ROQUIER vous avez la parole.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Comme beaucoup, je le présume, j'observe une augmentation des décharges sauvages dans notre Ville. Certaines zones, comme le bas-côté de la route menant à l'arrêt de bus de la HEIG-VD, voient les déchets s'accumuler plus rapidement que les services municipaux peuvent les ramasser. Il y a aussi des canettes et bouteilles de toutes sortes qui s'envolent toutes seules depuis les voitures et atterrissent dans les prés le long des routes et, entre autres, dans la montée de Gressy.

De plus, il me semble que nous pouvons observer une hausse des sacs non taxés déposés dans les containers. Ces différents comportements, qui peuvent être aussi mortels pour le bétail, font peser le coût de la gestion des déchets sur les citoyens respectueux des règles, violant ainsi le principe du pollueur-payeur.

Ce comportement ne semble pas lié à un manque de moyens financiers car la Commune propose des aides pour l'achat des sacs taxés aux familles en difficulté. L'article 12 du règlement sur la gestion des déchets stipule que la Municipalité peut accorder des allègements sous forme de bons à utiliser dans les commerces pour l'achat des sacs taxés.

Ces situations sont intolérables, portant atteintes à l'image de notre Ville et à notre qualité de vie. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité et les services compétents mesurent-ils les quantités de déchets jetés sauvagement sur la rue ou dans des sacs non taxés ?
- Quelles sont les évolutions des quantités ces dernières années ?
- Quelles actions la Municipalité entreprend-elle pour enrayer ce phénomène ?

- Les bons d'achat pour les sacs taxés peuvent-ils être détournés pour d'autres achats ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La Municipalité n'a pas reçu l'interpellation au niveau de la Municipalité et donc elle répondra lors du prochain Conseil, notamment en lien avec les statistiques que vous demandez sur les incivilités. Sachez tout simplement que les services concernés, tant pour les cours d'école, pour le Service des bâtiments, que pour le domaine public, le Service de la mobilité, environnement, infrastructure, est très très attentif à surveiller les incivilités en termes de déchets.

Nous avons mené des campagnes de sensibilisation depuis l'été 2021 pour essayer de faire comprendre aussi à la population que ses actions pouvaient mener justement à une vraie détérioration du milieu naturel, mais aussi de la santé publique. Nous allons continuer encore cette année à faire des campagnes d'affichage de sensibilisation, mais nous allons aussi monitorer grâce à notre balayeuse Cortexia le type aussi de déchets que nous récoltons par rue. Et puis, tout récemment, la Municipalité a approuvé aussi un projet de caméra qui est anonyme, qui ne détecte pas et qui respecte vraiment l'intégrité de la personne et même qui floute les visages des personnes dans les endroits les plus problématiques. C'est des endroits qui sont très ciblés. Il n'y en a pas plus que deux ou trois. Dans ces endroits que vous citez ou qui ont été identifiés ailleurs et qui posent problème pour une durée, une phase test, une durée vraiment déterminée parce que nous sommes tout à fait conscients de cette problématique.

Mais je reviendrai au prochain Conseil avec des chiffres plus complets. Je vous remercie.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc effectivement, mea culpa, je crains d'avoir envoyé cette interpellation qu'au Bureau du Conseil et pas à la Municipalité. Je vous prie de m'excuser pour ça. Et, je me réjouis d'avoir ces chiffres plus détaillés dans un prochain Conseil. Mais les premiers éléments de réponse sont déjà très satisfaisants et je vous en remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.2

Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pont de Montagny)

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Dimanche, il y a une vingtaine de jours, des écriteaux étaient en attente sur le trottoir de la rue de Montagny. Mal placés, ils ne pouvaient qu'annoncer de futurs travaux. Le lundi d'ailleurs, le lendemain, la route était fermée parce qu'elle était ouverte, comprenez éventrée des deux côtés du pont et une signalisation avait été mise en place, renvoyant correctement le trafic dans les rues de déviation.

Le quartier Saint-Georges s'est donc retrouvé dans la situation de 2011, quand le pont de la rue de Montagny avait été fermé. La différence, c'est qu'en 2025 il y avait beaucoup moins de vitesse des véhicules, puisqu'on est en zone 30 à l'heure, et encore moins de 30 à l'heure puisqu'il y a tellement d'obstacles et conséquemment beaucoup plus de gênes pour les habitants. Il y avait notamment des bus de Travys qui sont passés, des camions et tout cela devait serpenter et parfois essayer de se croiser sur la rue.

Ce lundi, le Service des travaux a purgé les regards de la rue Saint-Georges, au milieu de l'après-midi, alors que les enfants sortaient des écoles, cela a créé une belle zone d'embouteillage. Et on peut se demander s'il y a une coordination entre les services. Apparemment, ce n'était pas trop le cas.

Alors, cela m'amène aux questions suivantes. Pourquoi est-ce que lorsqu'on fait de tels travaux, on ne met pas une annonce à proximité ou sur le pont même indiquant la durée de ces travaux ? On peut constater souvent, par exemple à la rue de la Plaine, que des écriteaux sont mis en place

pour annoncer, pour une semaine plus tard, qu'une place sera occupée.

Deuxième question : Pourquoi, parce qu'évidemment, on a cherché à se renseigner dans le quartier et on a fini par apprendre que ce n'était pas le Service des travaux qui était engagé, mais celui des énergies. Comment pouvait-on savoir cela ? Parce que la fouille était souvent complètement vide, elle l'a été pratiquement une semaine, on ne peut pas savoir qui y travaille. Et ensuite de ça, lorsqu'on a su que c'était le Service des énergies, comment peut-on accéder à l'information ? C'est la croix et la bannière pour se promener à travers le site internet du service. Ça va très bien pour les gens, qui sont les initiés qui appartiennent aux services, mais pour les simples citoyens comme moi et comme les autres habitants de ce quartier, ça n'était guère possible d'obtenir l'information. Merci de me répondre.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

En effet, c'est moi qui vous réponds au nom de la Municipalité, car ce sont des travaux du Service des énergies, des travaux de sécurisation du réseau de gaz qui ont causé cette déviation sur laquelle vous vous plaignez.

Les travaux étaient planifiés, annoncés du 14 avril au 2 mai. La route a été rouverte le 22 avril, donc avec 3 jours d'avance et par ailleurs les travaux ont été planifiés pendant les vacances scolaires, car il y a moins de circulation dans la Ville et je précise également que le Service des énergies se coordonne avec le Service de la sécurité publique pour ce type d'intervention pour planifier les déviations.

A votre première question, pourquoi n'y a-t-il pas eu une annonce de la durée des travaux comme il y a des avis de mise à l'enquête ? Pour ce type de travaux qui touche plus largement que simplement trois voisins, il s'agit d'un chantier ponctuel d'une durée d'environ trois semaines en lien avec la sécurisation du réseau gaz. Et puis, on ne fait pas de publipostage dans ce cas-là. S'il y avait eu un publipostage, vous auriez de toute façon été trop loin, M. le Conseiller, puisque vous n'étiez pas dans le périmètre impacté par cette intervention.

Deuxièmement, pourquoi, selon vous, est-ce si mal pensé sur le site internet du Service des énergies en termes de communication à la population ? Une information détaillée a été diffusée largement. Elle comprenait, entre autres, la raison, donc la sécurisation du réseau de gaz, la durée, les horaires de travaux, les nuisances avec le bruit, la fermeture du pont de Montagny, la déviation, l'impact pour les piétons, pour les cycles, sur les arrêts de bus, ainsi que les coordonnées d'une personne de contact au SEY. Cette information a été reprise sur le site internet de la Ville. Puis là, je fais la minute de publicité. Elle a été reprise sur l'excellente application Yverdon-les-Bains, disponible sur les systèmes Android et iPhone que vous pouvez installer qui vous tient au courant des informations et qui fait des notifications pour que vous soyez au courant de ce que vous auriez pu, par hasard, manquer sur notre site. Elle a été reprise sur le site internet yverdon-energies, il suffit de faire dérouler vers le bas un petit peu la page pour trouver cette information très facilement, ainsi que sur trois réseaux sociaux, en l'espèce les réseaux Facebook, Instagram et LinkedIn.

Ceci dit, le Service des énergies, dans une démarche d'amélioration continue initiée par vos services, va mettre à jour son site internet pour ajouter une bannière en haut qui sera visible dès le haut de la page d'accueil pour améliorer la visibilité de ce genre de communication.

Troisièmement, pourquoi, selon vous, est-ce si mal pensé sur le site de la Ville ? Pourquoi, selon vous, il semble que la Ville n'ait qu'une votation du 18 mai en préoccupation ? Alors, M. le Conseiller, je me permets de vous renvoyer cette accusation complètement infondée, puisque les deux sujets n'ont absolument rien à voir. Mais quoi qu'il arrive, je vous assure que tous les services de la Ville et votre Municipalité continuent à travailler tous les jours et à faire fonctionner la Ville, comme ils l'ont toujours fait, et informer la population en utilisant tous les moyens de communication modernes.

Voilà, et puis pour votre dernière question, quelqu'un qui se pose la question, qu'est-ce qui se

passé au pont de Montagny, je pense que j'ai suffisamment répondu, merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

M. le Municipal, je m'adresse à vous, puisque vous êtes annoncé comme le porte-parole de la Municipalité. Est-ce qu'il faut que je m'adresse à la Municipalité ? Excusez-moi, M. le Syndic. Alors, j'ai entendu une réponse et je pense qu'une grande partie des téléspectateurs aurait eu infiniment de peine à vous suivre dans toutes vos explications au sujet du site Internet. Quand je pense à ces gens-là, qui sont à proximité, je me dis qu'un simple écriteau sur place était la meilleure façon d'informer tout le monde. Je me perds, alors qu'il y a quand même des années que je travaille avec le site de la Ville, sur ce site et il s'agit aussi d'écouter la population qui n'est pas automatiquement à l'aise avec tous les réseaux que vous êtes en train de créer. Ce n'est pas comme ça, à mon avis, qu'on fait de la bonne communication à Yverdon.

Et puis, ensuite de ça, M. le Municipal, j'ai adressé à la Municipalité trois questions. J'ai renoncé à poser la troisième. Je ne l'ai pas posée pour une raison très simple. J'ai eu beaucoup de difficultés avec le site de la Ville pendant quelque temps. Et il me semble que ce site fonctionne beaucoup mieux maintenant. Alors, je ne sais pas s'il y a des travaux qui ont été faits sur le site, mais toujours est-il que j'ai renoncé à poser ma troisième question, puisque ça avait l'air de mieux fonctionner. Alors, vous êtes gentil d'avoir répondu à une question que je n'ai pas posée.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je me permets de prendre la parole, cette fois en tant que responsable de la filière communication de la Ville dès qu'elle dépend, en tout cas le site internet central de ladite, pour dire que nous avons effectivement à notre sens une obligation de moyens, c'est-à-dire que nous devons faire tout ce qui est en notre faible et pauvre pouvoir pour essayer d'expliquer au mieux les différentes informations que nous devons faire passer à la Ville. Par contre, il ne me semble pas que nous sommes j'entends tenu à une obligation de résultat, si malgré tous nos efforts, vous n'arrivez pas à vous servir de notre site, vous m'en voyez vraiment désolé, mais je ne vois pas vraiment ce que je peux faire de plus. Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Je veux quand même rassurer M. le Conseiller COCHAND sur le fait que la possibilité de mettre des panneaux va être évaluée sur les prochaines interventions, tout en prenant en compte que ces panneaux doivent pouvoir trouver leur emplacement sur l'espace public, ne pas gêner la circulation ni des véhicules motorisés, ni des piétons, ni de personne d'autre. Donc, il y a quelques contraintes, mais on n'exclut pas de mettre des panneaux plus proches des interventions. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

14.3

Une question de M. le Conseiller Jean-Claude DYENS (Déjections des corbeaux freux dans la cour du collège Edmond-Gilliard et une partie du trottoir de la rue Pestalozzi)

M. le Conseiller Jean-Claude DYENS :

Déjection des corbeaux freux dans la cour du collège Edmond-Gilliard et une partie du trottoir de la rue Pestalozzi. Depuis le début de la nidification, force est de constater les restes de branches qui jonchent le sol, ainsi que les déjections des corbeaux sur le sol et les bancs en pierre. Les enfants ne peuvent plus s'asseoir sur les bancs pendant les récréations, car ceux-ci sont recouverts d'excréments. De plus, ils doivent faire attention pour ne pas recevoir des déjections sur leurs habits. Enfin, je ne parle pas des cris de ces oiseaux que certaines personnes trouvent rafraîchissants pendant les heures de cours. Comment peut-on se concentrer avec un tel vacarme ? Ma question, pourquoi la Municipalité n'a encore rien entrepris à ce jour et que compte-t-elle faire pour l'avenir ? Je la remercie pour sa réponse.

M. le Municipal François ARMADA :

Tout d'abord, je tiens à remercier l'interpellant pour sa question transmise en amont, ce qui me permet de vous apporter aujourd'hui une réponse complète à propos des nuisances causées par les corbeaux freux.

La Municipalité est pleinement consciente des désagréments que cette colonie d'oiseaux provoque sur notre territoire communal. Dans le cas qui nous occupe, et pour ce printemps, ce sont les élèves, le corps enseignant, mais également les riveraines et riverains du quartier qui subissent ces nuisances : excréments sur les bancs et les trottoirs, branches tombées au sol durant la nidification et bien sûr les cris, comme vous l'avez dit, caractéristiques de ces oiseaux vivants en colonie, particulièrement bruyants.

Ces désagréments ne sont malheureusement pas nouveaux. Ils sont partagés par plusieurs secteurs de la Ville depuis de nombreuses années. Les premières plaintes à cette problématique remontent à environ 2019. Par contre, il existe un cadre légal qui est relativement contraignant. Il est important de rappeler que le corbeau freux est une espèce protégée au niveau fédéral, conformément à l'article 7 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Aucune intervention sur les individus adultes, les jeunes oiseaux ou leurs nids n'est autorisée durant la période de protection, soit du 16 février au 31 juillet. Toute action menée durant cet intervalle serait donc considérée illégale.

Des mesures concrètes ont été prises par la Ville. En dehors de cette période, la Municipalité a agi, elle agit chaque année, pour tenter de limiter les présences des colonies sur les secteurs sensibles. Ainsi, des opérations dites « coups de poing » sont menées avant le 16 février. Cette année, par exemple, les actions d'effarouchement ont été conduites, notamment au Collège de Pestalozzi, à l'aide de rapaces dressés, comme la buse de Harris ou l'Autour des palombes. Ces interventions encadrées par des spécialistes visent à dissuader les corbeaux de s'installer dans des zones densément fréquentées.

Il faut toutefois noter que l'efficacité de ces mesures reste limitée. Le corbeau freux, 2019 ? 2009, oui, pardon, c'était 2009, l'année de la première plainte. Merci, je remercie ma collègue de m'avoir corrigé. Il faut toutefois noter que l'efficacité de ces mesures reste limitée. Le corbeau freux est un oiseau intelligent, social et doté d'une grande capacité d'adaptation. Malgré les efforts déployés, les colonies peuvent revenir et se réinstaller. C'est pourquoi, la Ville explore d'autres pistes, comme l'adaptation du couvert végétal ou encore une coordination intercommunale pour mettre en œuvre des stratégies de plus grande envergure.

Entretien des espaces concernés : Sur le plan de l'entretien, les équipes municipales sont mobilisées. Le Service des bâtiments assure le nettoyage des cours d'école, y compris les bancs, tandis que le Service de la voirie s'occupe du nettoyage de l'espace public, trottoirs et chaussées. Nous avons bien conscience que ces nettoyages, bien qu'utiles, doivent souvent être répétés fréquemment en période de forte activité des oiseaux. Face à la situation de cette année, un ajustement est nécessaire. Ainsi, une fréquentation de nettoyage à deux passages par semaine jusqu'aux vacances d'été est en cours d'évaluation pour une mise en œuvre rapide. Cette mesure devrait permettre de mieux contenir les désagréments, même si nos équipes sont déjà fortement sollicitées pour l'entretien courant de nombreux sites.

Perspectives : Comme vous le comprendrez, nous ne sommes pas en mesure d'éliminer tous les désagréments causés par ces colonies, d'autant plus dans le cadre légal actuel. Nous ne pouvons pas intervenir sur les arbres du collège une fois la période de protection entamée. Cela étant dit, nous porterons une attention particulière lors des prochaines campagnes d'effarouchement ainsi que lors des prochaines tailles des arbres de ce périmètre. L'objectif sera d'éliminer les nids encore présents en dehors des périodes sensibles et de rendre la construction des nouveaux nids plus difficile. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Jean-Claude DYENS :

Clôture

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Parcourant rapidement le journal de La Région ce matin, j'ai vu qu'il y avait une mise à l'enquête pour le plan directeur communal. Je pensais que c'était une information importante et je m'étais attendu à ce que, dans les communications de la Municipalité, on rende attentif ce Conseil communal. J'ai fait partie des gens qui ont eu la chance, dans le cadre d'une commission, d'être orientés, informés, sur ce projet qui est extrêmement important et j'invite donc tous mes collègues à être très attentifs à la chose. Merci.

M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI :

Je suis désolé de ne pas avoir adressé cette question au préalable, mais comme elle découle d'une discussion qui vient d'avoir lieu, je n'ai pas eu le loisir de le faire, vous m'en excuserez. Nous venons de renvoyer le postulat de notre collègue Mme Sophie MAYOR à notre Municipalité concernant le soutien aux festivals yverdonnois et aux autres manifestations culturelles organisées dans notre Ville. Alors qu'une partie de l'hémicycle s'inquiète de l'évolution des coûts, je m'étonne que ne soit pas évoqué le rôle que jouent ces activités en tant qu'apport économique pour les commerces locaux. On attend de nos autorités qu'elles soutiennent les commerçants du centre-ville, notamment, et il n'y a pas à en douter que les retombées économiques de ces manifestations ne sont pas, j'ose l'espérer, sans intérêt pour eux.

Ma question est donc la suivante. Lors de la réponse à ce postulat, la Municipalité pourra-t-elle indiquer quelles sont les retombées économiques dont devraient se priver nos commerçants si ces deux festivals et les autres manifestations soutenues par le Service de la culture ne devraient plus l'être ? Je vous remercie de votre attention.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Merci, M. le Conseiller VALCESCHINI, pour cette question que nous ajouterons dans la réponse autour de ce postulat. Bien évidemment, je peux d'ores et déjà vous dire que globalement, et j'ai encore les chiffres en tête, puisque j'ai fait une présentation devant les syndicats du district sur cette question-là. C'était sur la question de l'attractivité de la culture et où toutes les études tentent à prouver ou à démontrer ou démontrent, je devrais le formuler comme ça, toutes les études démontrent qu'en fait un franc investi en argent public en rapporte en moyenne 4. Donc, c'est assez énorme, effectivement, et ce franc investi qui en rapporte 4 à l'économie locale, il va aussi bien pour les nuitées que pour les restaurants, que pour les magasins, que pour les commerces. Donc, effectivement, c'est un montant qui n'est pas des moindres et qui bénéficie évidemment plutôt sur les commerces du centre-ville, vu qu'une large partie de nos manifestations ont lieu sur le centre-ville. Mais bien évidemment, nous étayerons ce que je viens de dire avec des chiffres et des sources. C'est avec plaisir que nous ajouterons ça à votre réponse. Merci pour cette question, d'ailleurs.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 juin 2025 à 20h00.

Il est 21h17, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe